

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 avril 2024

HAUT CONSEIL DE STABILITÉ FINANCIÈRE - (N° 2459)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 40

présenté par  
M. Lefèvre

-----

**ARTICLE 2**

À la seconde phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« peuvent »,

insérer les mots :

« , à titre exceptionnel, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Se justifie par son texte même.